



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

17/09/2013

Dossier complet le

17/09/2013

N° d'enregistrement

2013-1140

1. Intitulé du projet

CREATION D'UN SECOND ENSEMBLE DE TUNNELS DE MARAICHAGE EN MULTICHAPELLES
SUR LA COMMUNE DE VILLERS GUISLAIN

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale co-gérant

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
37	création d'un ensemble de serres (tunnels plastiques) de 20093 m2 (surface de plancher comprise entre 10000 et 40000 m2) sur la commune de Villers Guislain qui n'est pas dotée d'un PLU

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet de 20093 m2 de serres en multichapelles de 9,60 m vient prolonger le premier ensemble existant de 23040 m2 de serres dédié à la production de mâches.

Ce premier projet déposé en 2009 a fait l'objet d'une étude d'impact, d'un avis de l'autorité environnementale en date du 9 nov. 2009 ainsi qu'une enquête publique qui a aboutit à la délivrance du Permis de Construire.

Le projet est également soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau rubrique 2.1.5.0 car il est prévu comme dans le premier ensemble d'infiltrer les eaux pluviales collectées au travers du bassin d'infiltration réalisé avec le premier ensemble de serres.

4.2 Objectifs du projet

Le projet correspond au développement d'une activité de maraîchage sous serre créée en 2010, en complément des activités agricoles de cette exploitation existante sur la commune de Villers Guislain.

Ce projet répond aux opportunités de commercialisation qui existent sur le secteur de Cambrai avec l'installation d'une entreprise spécialisée en légumes et salades fraîches permettant une chaîne locale de la production à la commercialisation.

La localisation des nouvelles serres à proximité des serres existantes permet d'utiliser les infrastructures existantes notamment : accès, forage et bassin d'infiltration. On limite ainsi la nouvelle emprise sur la parcelle agricole qui conservera sa vocation de production de denrée alimentaire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les nuisances liées à la construction des serres seront réduites. Le chantier ne nécessitera que très peu de "gros travaux" de type terrassement. Les accès existants de l'exploitation agricole seront utilisés. Les habitations sont à plus de 100 mètres de la zone d'implantation.

L'existence du premier ensemble de serres permettra de limiter les raccordements aux divers réseaux (eau, électricité).

Le choix s'est porté sur une asymétrie des nefs afin de respecter la présence d'une zone paysagère entourant l'habitation des gérants, tout en respectant l'alignement avec le premier ensemble de serres.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le nouvel ensemble de serres ou tunnels plastiques (10 nefs asymétriques de 9,60 m pour une surface de 20093 m²) viendra compléter les serres existantes (10 nefs symétriques de 9,60 m pour une surface de 23040 m²).

Les deux ensembles ne seront pas jointifs, le chemin existant sera maintenu entre les deux ensembles de serre.

Ainsi, l'EARL LA GUISLANAISE sera dotée de 43133 m² de serres destinés à la production de mâches pour alimenter une usine de commercialisation locale (zone de CAMBRAI).

Les moyens mis en œuvre lors de la première réalisation sont suffisants pour l'exploitation des deux ensembles de tunnels, c'est le cas pour les accès, les deux forages d'alimentation en eau, le raccordement au réseau électrique, et le local technique.

Les eaux pluviales sont collectées et tamponnées dans un bassin d'infiltration qui a été réalisé avec le premier ensemble de tunnel. Le bassin est suffisamment dimensionné pour gérer les eaux pluviales des deux ensembles.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le projet est soumis à Déclaration au titre de la loi sur l'eau rubrique 2.1.5.0 et à Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Au projet : hauteur hors tout	5,70 m
largeur des nefs	9,60 m
nombre de nefs	10
longueur des nefs	de 186 à 240 m
surface totale de tunnels	2093 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

7 rue Julien Plé
59297 VILLERS GUISLAIN

Coordonnées géographiques¹

Long. 3 ° 9 ' 28 " E

Lat. 50 ° 2 ' 40 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? 2010

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La parcelle sur laquelle le projet sera réalisé est une parcelle agricole exploitée par l'EARL LA GUISLANAISE et destiné à la culture.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Carte communale mise à jour en 2006

Le projet est en zone N, zones de richesse naturelles à vocation d'exploitation agricole et de protection des espaces naturels

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Moyenne Vallée de la Somme - FR 2200357 à 20 km et Etangs et Marais du bassin de la Somme FR2212007 à 21 km
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les deux forages existants alimenteront les 2 ensembles de serres. L'usage de mini sprinklers pour arroser les mâches permet de limiter le gaspillage d'eau, la consommation annuelle sera de 20000m ³ /an. L'impact sera faible sur la ressource en eau de la nappe de la craie du Cambrais.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation n'est prévue que sur les parcelles cadastrées qui sont actuellement en culture. Les parcelles voisines notamment celle entourant l'habitation et le jardin des gérants ne seront pas concernées par le projet. Sur les parcelles d'implantation la biodiversité existante y est faible en raison de la conduite en grandes cultures. L'impact sur la faune et la flore sera réduit.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet de serres maraîchères permet de conserver la destination agricole de la parcelle concernée.

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Risques et nuisances

Est-il concerné par des risques naturels ?

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Commodités de voisinage

Est-il source de bruit ?

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de pluie collectées sur les tunnels sont tamponnées dans un bassin d'infiltration.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présenté aujourd'hui par l'EARL LA GUISLANAISE représente la seconde partie de la diversification de son exploitation agricole engagée dans la production de mâches sous tunnels. Pour répondre au marché créé par l'implantation d'un industriel à proximité de Cambrai, un premier ensemble de tunnels a été créé. En 2009, l'impact de ce projet a été étudié et le projet a pu voir sa concrétisation en 2010.

La création de ce second ensemble de tunnels, à côté du premier en utilisant les mêmes moyens permet :

- de ne pas créer de nouveaux accès,
- de limiter l'emprise au sol au strict minimum,
- d'utiliser les mêmes raccordement en eau et en électricité,
- d'utiliser le bassin tampon d'infiltration des eaux pluviales existant
- de ne pas créer de nouvelles nuisances pour les habitations à plus de 100 mètres.

L'impact de ce projet sur le milieu humain, sur la ressource en eau, sur la la faune et la flore apparait comme réduit et très proche de celui étudié lors de la première tranche. Cette dernière ayant donné lieu a une étude d'impact n'ayant présenté aucun problème, nous pensons qu'une nouvelle étude d'impact n'est pas nécessaire. De plus, le volet principal rejet des eaux pluviales est par ailleurs traité avec le dossier de déclaration loi sur l'eau, et le projet de construction sera soumis à Permis de construire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

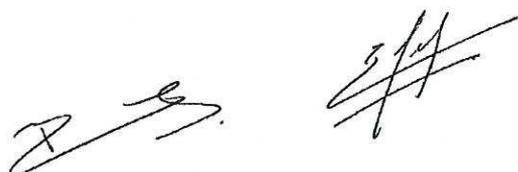
	Objet

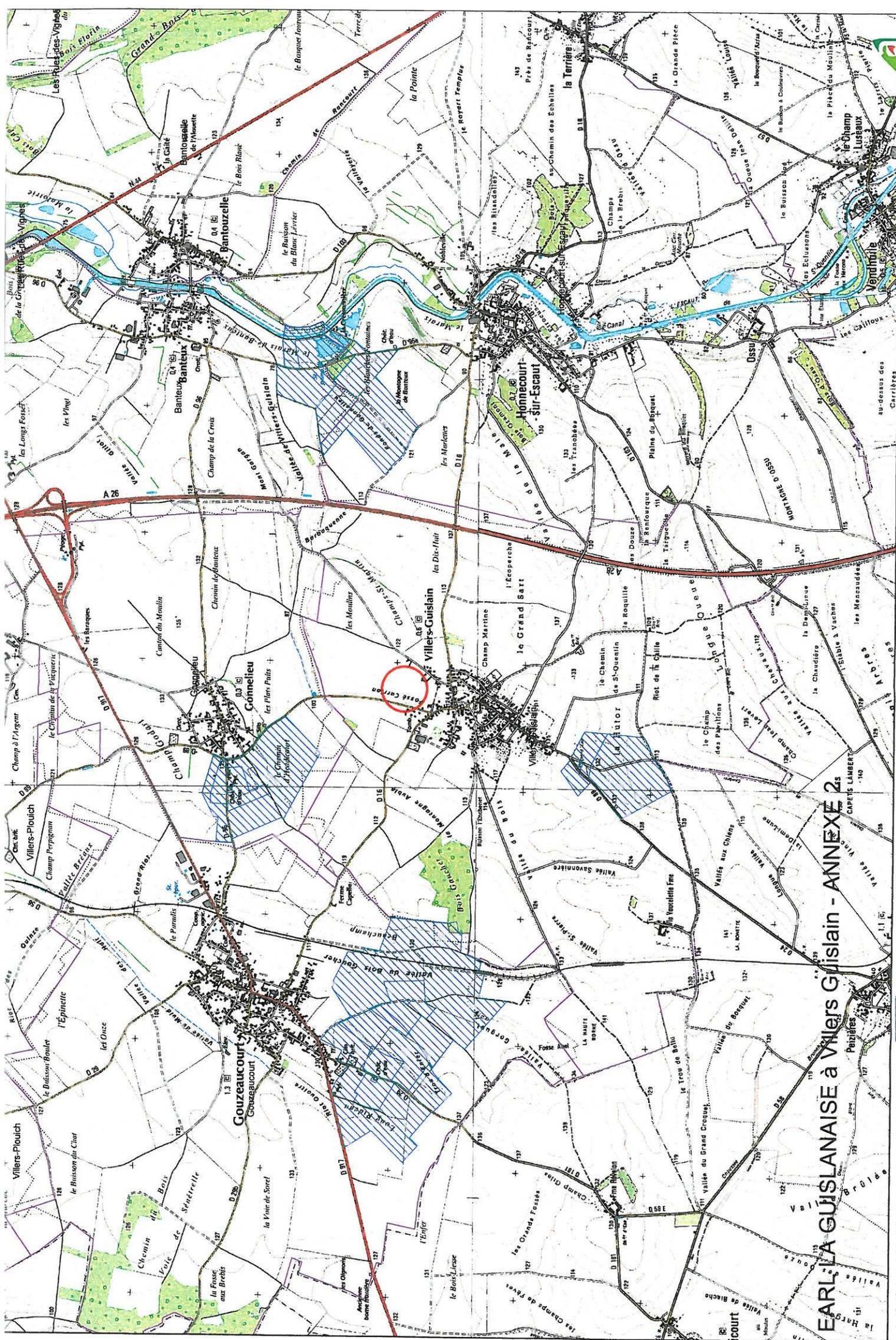
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Villers Guislain le, 17 septembre 2013

Signature





Annexe 2

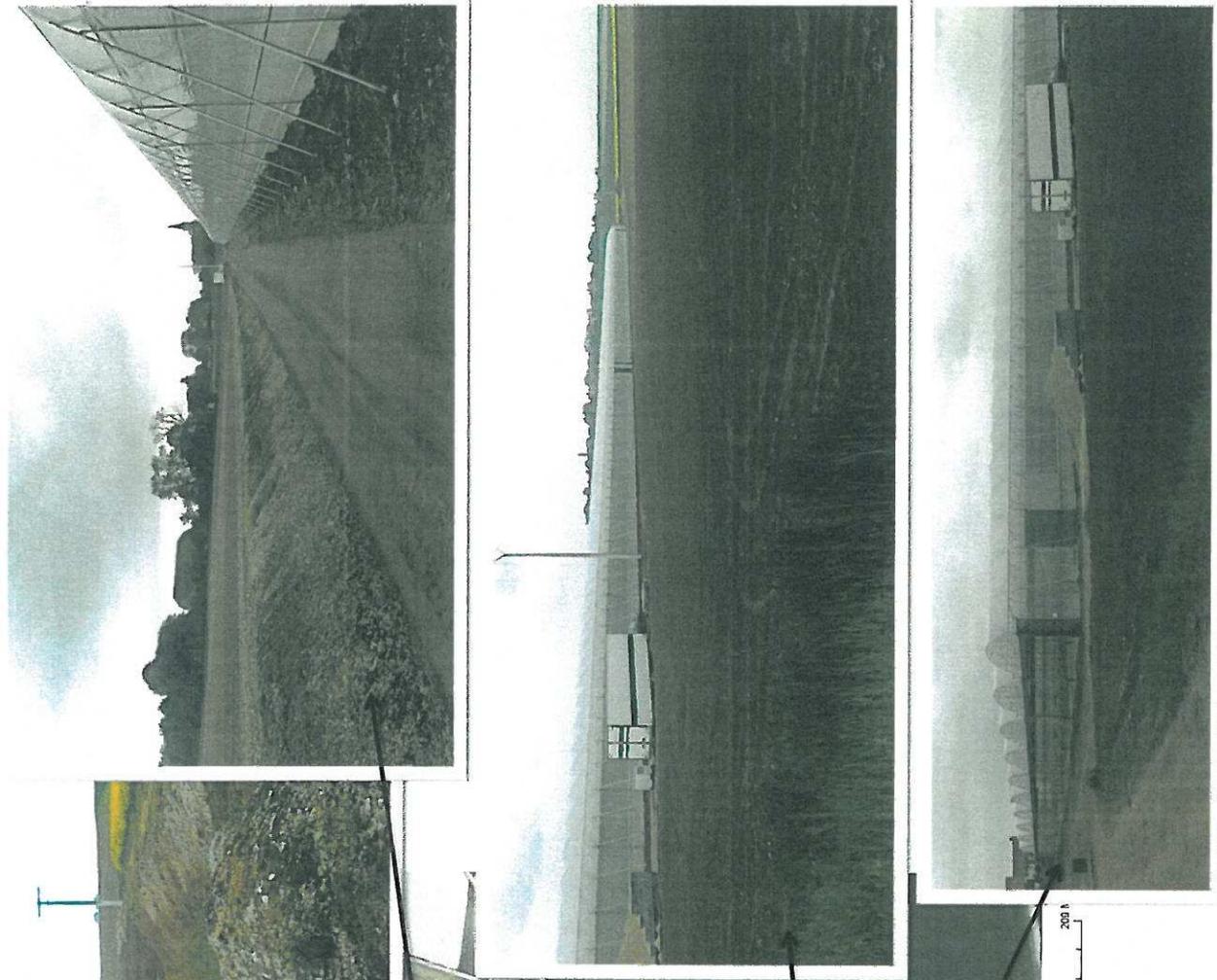
EARL LA GUISLANAISE à Villers Guislain - ANNEXE 2

LOCALISATION DU PROJET

périmètre de protection de captage

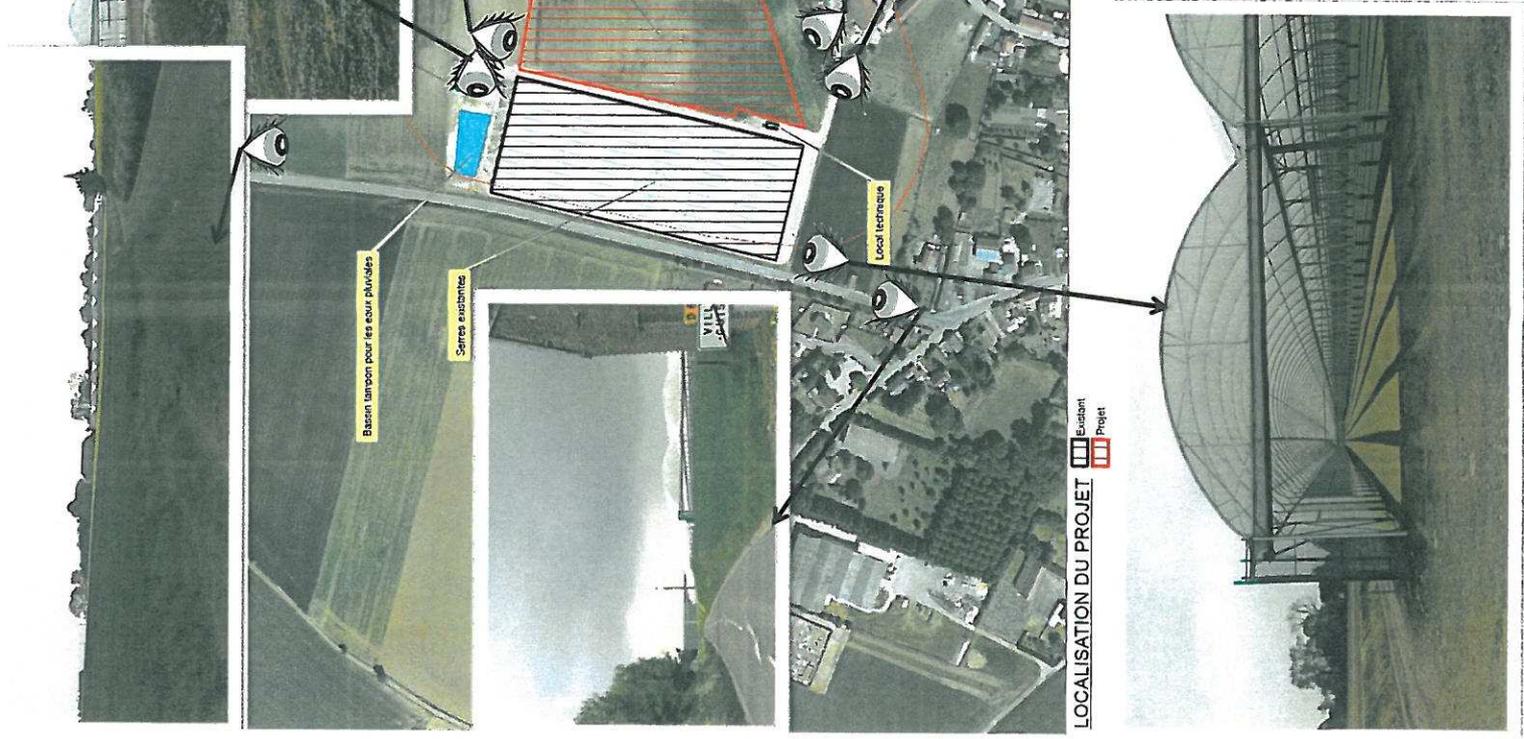


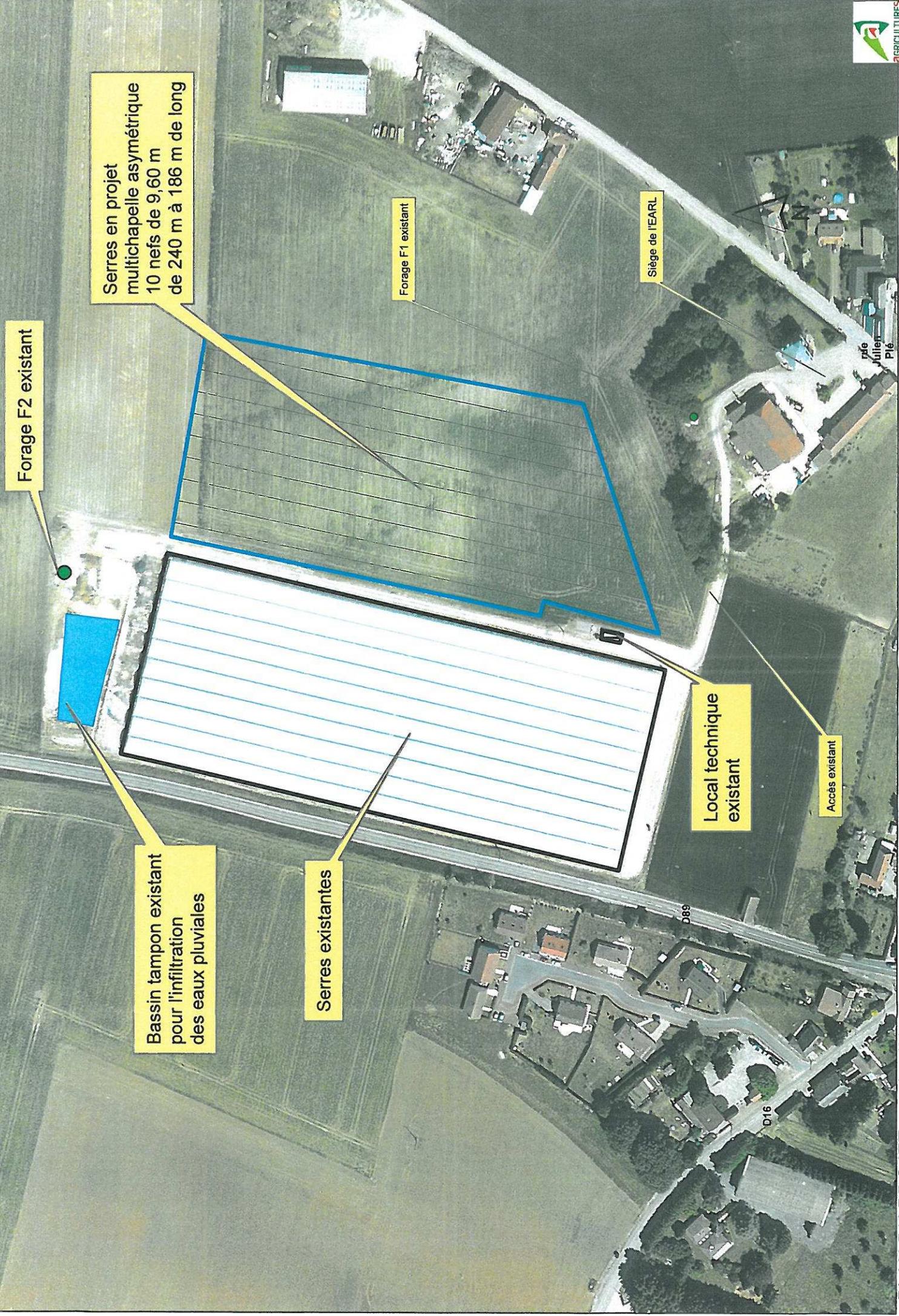
Legend: Blue hatched area represents the catchment protection perimeter.



Annexe 3

EARL LA GUISLANAISE à Villers Guislain projet de création de serres en multi-chapelles asymétriques





Forage F2 existant

Serres en projet
multichapelle asymétrique
10 nefs de 9,60 m
de 240 m à 186 m de long

Forage F1 existant

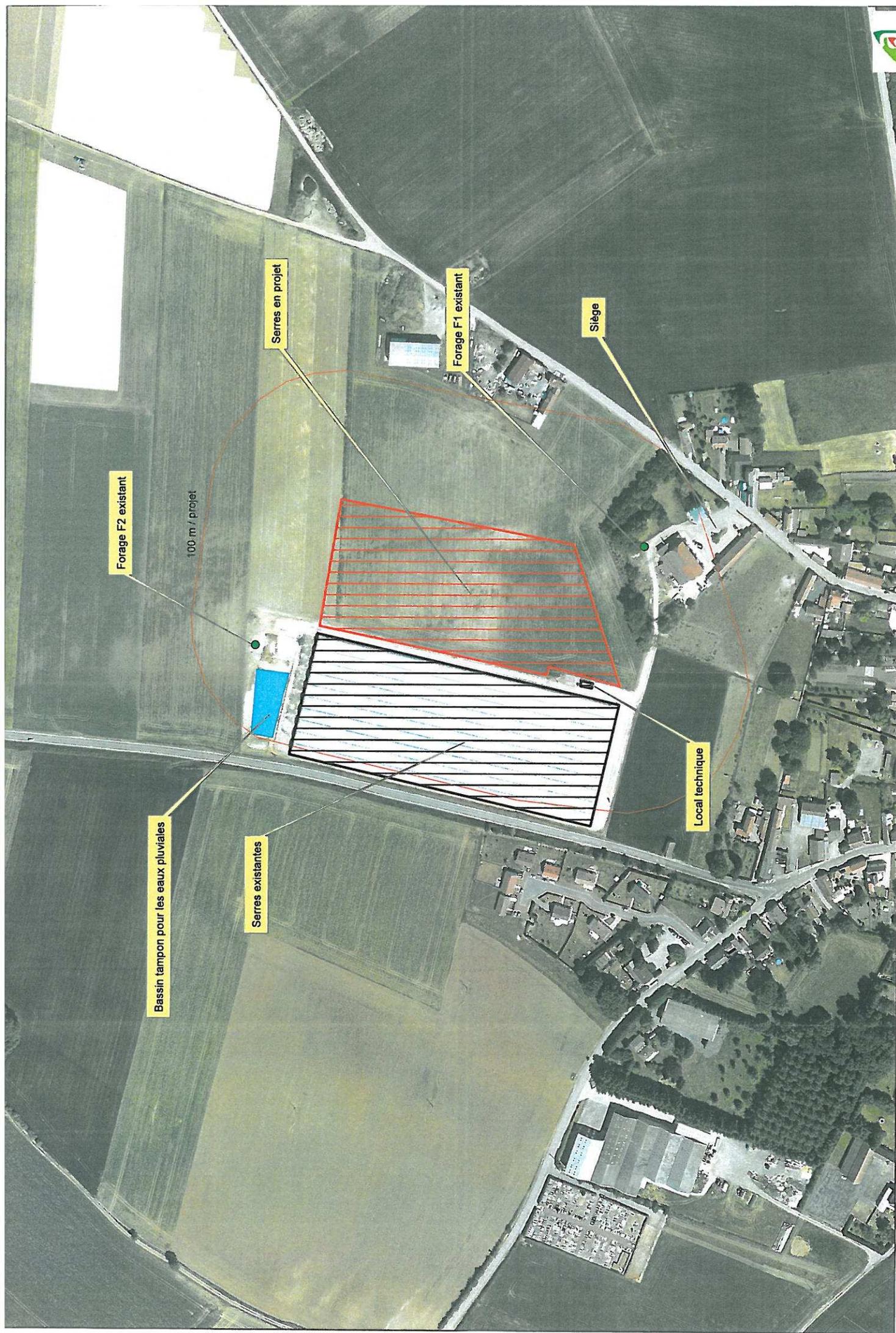
Siège de l'EARL

Bassin tampon existant
pour l'infiltration
des eaux pluviales

Serres existantes

Local technique
existent

Accès existant



Forage F2 existant

100 m / projet

Serres en projet

Forage F1 existant

Siège

Local technique

Bassin tampon pour les eaux pluviales

Serres existantes

LOCALISATION DU PROJET

Existant
Projet

EARL LA GUISLANAISE à Villers Guislain

Annexe 5°

1:2 500
200 Mètres